



DECISION DU PRESIDENT

N° 2023-053

7.5.1 Demandes de subventions

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE DIVERS ORGANISMES POUR LE REMPLACEMENT ET LA MISE EN PLACE DE DEUX CHAUDIERES BOIS AU SIEGE DE LA CCCPS A AOUSTE-SUR-SYE ET AUX VESTIAIRES DU FOOT ET DU RUGBY A CREST

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU la délibération du conseil communautaire 2020/DE054 du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du conseil communautaire au Président ;

CONSIDERANT le projet de remplacement et de mise en place de deux chaudières bois au siège de la CCCPS à Aouste-sur-Sye et aux vestiaires du foot et du rugby à Crest et que dans ce cadre une demande de subvention peut être déposée auprès de divers organismes ;

DECIDE

Article 1 : de déposer une demande de subvention dans le cadre d'un projet de remplacement et de mise en place de la chaudières bois au siège de la CCCPS auprès :

- L'Agence de la transition écologique (ADEME)
- Du Conseil Départemental de la Drôme
- Du Fonds Vert

et de signer tous les actes liés à cette demande de financement.

Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme



Le plan de financement s'établit comme suit :

Cout total opération - chaufferie bois du siège de la CCCPS		
Chauffage, avec plus value bardage bois	119 225,00 €	devis Valdrome Chauffage - siege CCCPS.pdf
TOTAL TRAVAUX HT	119 225,00 €	
Subventions		
ADEME - contrat de chaleur renouvelable (forfait)	24,33%	29 000,00 €
CD26, y compris bonus bois de 10%	30,00%	35 768,00 €
Fonds Vert	25,67%	30 605,00 €
TOTAL	80,00%	95 373,00 €
Reste à charge CCCPS		
Partie non subventionnée	20,00%	23 852,00 €
TOTAL CCCPS		23 852,00 €

Article 2 : de déposer une demande de subvention dans le cadre d'un projet de remplacement et de mise en place de la chaudières bois aux vestiaires du foot et du rugby auprès :

- L'Agence de la transition écologique (ADEME)
- De l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2024)
- Du Fonds vert
- Du Conseil Départemental de la Drôme

et de signer tous les actes liés à cette demande de financement.

Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 accueil@cccps.fr www.cccps.fr

• AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
• CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
• LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
• SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE



Le plan de financement s'établit comme suit :

Cout total opération - chaufferie bois du stade de rugby		
Chauffage, avec plus value bardage bois	94 000,00 €	<u>devis Valdrome chauffage</u>
Fondations	3 000,00 €	estimation
Elagage	1 000,00 €	estimation
TOTAL TRAVAUX HT	98 000,00 €	
Subventions		
DETR	25,00%	24 500,00 €
Fonds Vert	7,65%	7 497,00 €
CD26, y compris bonus bois de 10%	30,00%	29 400,00 €
ADEME - contrat de chaleur renouvelable (forfait)	17,35%	17 000,00 €
TOTAL	80,00%	78 397,00 €
Reste à charge CCCPS		
Partie non subventionnée	20,00%	19 603,00 €
TOTAL CCCPS		19 603,00 €

Article 3 : La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble,

Fait à AOUSTE-SUR-SYE, 20 OCT. 2023

Affichée le : 20 OCT. 2023

Denis BENOIT
Président



ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans :

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 @aouste@cccps.fr www.cccps.fr

AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200040509-20231020-DC2023053-AU
en date du 20/10/2023 ; REFERENCE ACTE : DC2023053

1900 110 50

1900 110 50

